



PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 décembre 2023

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le jeudi 21 décembre 2023 à 18h30  
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX,  
Mickaël CHRETIEN, Stéphane HUCLIEZ, Nathalie GUENEZ, Aurélie HUET, Laurye LALLEMANT, David  
MORAIS CARDOSO, Guillaume MASSART.

Absents excusés : Marylise BALESTRIE, Sylvain SAKALOWSKI (procuration donnée à Didier  
JACQUEMIN) Sophie TEMPEZ (procuration donnée à Gilberte BOITTIAUX), Maxime LUTICK  
(Procuration donnée à Yannick HERBET) Sylvie VERMEIL

Absents : Philippe CROMBOIS, Virginie DELSARTE, Félicie BOUTHEMY

Quorum : Membres en exercice : 19 – Présents 11 – Votants : 14

Gilberte BOITTIAUX est élue secrétaire de séance.

-----

Mr le Maire remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir répondu présents à cette réunion  
un peu précipitée.

L'Assemblée adopte tout d'abord sans observations le compte-rendu de la réunion du 27  
Novembre 2023.

Mr le Maire rappelle ses propos évoqués lors de la dernière séance du conseil municipal sur la  
possibilité de modifier les modalités de versement de la prime de fin d'année allouée au personnel  
communal en l'attribuant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 mensuellement à la filière administrative et  
technique via le RIFSEEP.

Après discussions et échanges d'observations, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 mensuellement cette prime par le biais du RIFSSEP et d'ajouter au versement de l'IFSE et du C.I.A. la part liée à l'absentéisme ainsi qu'à la manière de servir et aux résultats de l'entretien professionnel de l'agent, à savoir :

Part liée à l'absentéisme : 50 % du IFSE	Part liée à la manière de servir et aux résultats de l'entretien Professionnel : 50 % du IFSE
Cette part sera réduite dès lors que l'agent bénéficie de Congés de maladie afin de tenir compte de l'activité et de La présence de l'agent	Cette part sera retranscrite dans l'entretien professionnel de l'agent au vu de l'appréciation générale et de l'avis sur la tenue du poste. Elle sera fixée de la manière suivante :
30 jours            100 % de la part 45 jours            85 % de la part de 31 à 45 jours 60 jours            75 % de la part de 46 à 60 jours A partir du 61 <sup>ème</sup> jour : 50 % de la part	Appréciation « excellent/très bon/bon » : 100 % de la part Appréciation « à parfaire » : 50 % de la part Appréciation « non satisfaisant » : 0 % de la part

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

Informations diverses :

Mickaël CHRETIEN informe l'assemblée qu'une réunion de travail sera organisée le 15 janvier prochain à 18 heures en Mairie afin d'organiser comme il se doit les événements de « Terres de Jeux 2024 » qui auront lieu les 15 et 16 juin prochain sur le site de La Fabrique qui seront notamment orientés sur le Handisport.

Mr le Maire précise aux membres du Conseil Municipal avoir reçu le dernier devis de tontes des espaces verts publics pour 2024 ; après discussions, le Conseil Municipal accepte la proposition de la SASU Lemaire les Jardiniers de France située à Beauvois en Cambrésis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

Yannick HERBET

la Secrétaire de séance,

Gilberte BOITTIAUX